



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question au Gouvernement n° 2768

Texte de la question

CLASSEMENT PISA DES SYSTÈMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Jacques Gosperrin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jacques Gosperrin. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
l'OCDE a rendu public aujourd'hui son classement des systèmes scolaires de soixante-cinq pays ou territoires
pour l'année 2009.

Ces classements, établis en fonction des compétences des élèves âgés de quinze ans en lecture, en
mathématiques et en sciences, sont publiés dans le cadre de l'enquête PISA 2009, quatrième édition du
programme international pour le suivi des acquis des élèves, après celles de 2000, 2003 et 2006.

Plutôt que la maîtrise d'un programme scolaire précis, PISA teste l'aptitude des élèves à appliquer les
connaissances acquises à l'école aux situations de la vie réelle. Ce sont des indicateurs importants, qui
reposent sur des critères jugés pertinents par beaucoup d'experts.

Le constat le plus alarmant, au-delà du fait que la France a chuté dans le classement entre 2000 et 2006 - cette
évolution semble toutefois se stabiliser en 2009 -, est que notre système a du mal à réduire la proportion des
élèves les moins performants. Ainsi, on en comptait 15 % dans cette catégorie en 2000, et ils sont près de 20 %
en 2009. Or, dans le même temps, le pourcentage des plus performants a augmenté de 8,5 % à 9,6 % ce qui
montre que notre système a du mal à réduire les inégalités.

Nous sommes plusieurs membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à nous être rendus
en Finlande pour essayer de comprendre la réussite de ce pays. Nous avons noté qu'il consacre moins de 5,5 %
de son PIB à l'éducation, alors que la France y consacre plus de 6 %. Ces chiffres sont éloquents : avec moins
d'argent destiné à son système éducatif, la Finlande fait figure de modèle et arrive au premier rang des pays de
l'OCDE. Cela prouve qu'il n'y a pas de corrélation entre la dépense par élève et la performance.

Certes, tout modèle présente ses limites et ses zones d'ombres, mais l'observation des réussites étrangères
peut toujours être une source d'inspiration pour notre pays.

Monsieur le ministre, quelles sont, selon vous, les leçons à tirer de cette enquête internationale qui compare les
résultats des systèmes éducatifs nationaux ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Régis Juanico et M. Jean Mallot. Et des mauvais classements !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député,
l'OCDE a rendu publique ce matin la quatrième enquête PISA effectuée depuis dix ans.

Cette enquête est très intéressante car nous avons besoin de disposer d'évaluations de notre système éducatif
et de comparaisons internationales. Elle nous permet de nous comparer à soixante-quatre pays sur le plan des
méthodes et des résultats.

M. Jean-Yves Le Bouillonnec. Mauvais élève !

M. Luc Chatel, *ministre*. L'enquête de 2009 montre une stabilité de la position de la France par rapport aux
résultats précédents. Nous nous situons à la fin du premier tiers des soixante-cinq pays, dans la moyenne des
membres de l'OCDE en termes de résultats scolaires, c'est-à-dire au même niveau que les États-Unis, la
Grande-Bretagne ou l'Allemagne.

M. Jean Mallot. Le ministre a la moyenne et il est content !

M. Luc Chatel, *ministre*. L'intérêt de cette étude, c'est qu'elle doit aussi nous permettre de progresser et
d'améliorer l'efficacité de notre système éducatif. Elle nous permet d'identifier deux points faibles majeurs :

l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté scolaire - ce qui justifie l'action que nous menons en matière de soutien scolaire et de personnalisation des parcours - et le déterminisme social.
C'est vrai, notre système social ne permet pas suffisamment aux élèves issus de milieux défavorisés d'aller loin dans leurs études. Ce n'est pas propre au système français mais, si on trouve cette caractéristique dans beaucoup de pays de l'OCDE, elle est plus accentuée en France, ce qui justifie une action renforcée.
Nous connaissons les réponses apportées par les pays qui se placent au sommet du classement : la personnalisation, l'autonomie, l'accompagnement. Nous continuerons dans cette direction parce que la jeunesse de France le mérite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gosperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2768

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 décembre 2010